



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

Vevey, le 9 mars 2026

**RI 07/2026**

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 19 mars 2026**

**Réponse à l'interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert-e-s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? »**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le développement rapide ces dernières années des intelligences artificielles, IA, et des systèmes logiciels recourant à celles-ci pour fournir des prestations aussi variées que recherches diverses, traductions, prise en ligne de PV, génération de textes, images ou musiques, création de scripts ou écriture de codes, automatisation de certaines tâches, etc., est un élément que toutes les sociétés et collectivités publiques, dont la Ville de Vevey, doivent prendre en compte.

Il y a aussi, notamment de la part des chef·fe·s de service et des responsables de bureaux, des demandes pour de la formation sur l'utilisation des IA et des interrogations sur la manière dont celles-ci pourraient être mises à profit dans le cadre des activités des différents services et bureaux de la Ville.

L'intégration de l'IA au sein de l'administration communale ne se limite pas à l'analyse des opportunités technologiques : elle implique également une vraie responsabilité sociale. L'employeur joue un rôle clé dans l'accompagnement des collaboratrices et des collaborateurs face à ces transformations. Former les équipes aux usages de l'IA permet de réduire les écarts de compétences et d'éviter que certains profils ne soient marginalisés. En investissant dans la montée en compétences, notre administration renforce à la fois l'employabilité de ses collaboratrices et ses collaborateurs ainsi que leur capacité d'adaptation. Cette démarche s'inscrit dans une vision durable et responsable de la transformation digitale.

Aussi, pour répondre à ces diverses demandes de formation, pour fournir un cadre solide sur la question de l'utilisation des IA dans l'administration communale et enfin pour répondre à l'interpellation de Mme Valérie Zonca, le Service des systèmes d'information et celui des relations humaines se sont concertés à ce propos et ont recherché une société à même de fournir un accompagnement pour la Ville dans le domaine des IA et de proposer une formation pour les chef·fe·s de service et responsables de bureau.

C'est finalement la société Maijin qui a été choisie comme l'approche qu'elle a proposé correspondait étroitement à ce que recherchaient ces deux services. La proposition comporte en effet les points suivants :

1. Un audit comprenant des entretiens structurés avec les chef·fe·s de service, les responsables de bureaux et les membres de la Municipalité, ainsi qu'un questionnaire anonyme en ligne envoyé à toute l'administration pour mesurer les usages déjà en cours des IA (notamment par le biais d'abonnements souscrits à titre privé) ;
2. Une proposition pour une charte d'utilisation et un accompagnement pour établir celle-ci, qui fera l'objet d'une validation par la Municipalité ;
3. Des conseils sur les outils IA à utiliser selon l'audit / état des lieux réalisé ;
4. Une formation adaptée de deux demi-journées pour les chef·fe·s de service, les responsables de bureaux et les membres de la Municipalité.

Le Service des relations humaine et celui des systèmes d'information imaginent évidemment qu'au-delà de ces premières formations, une fois les chef·fe·s de service et les responsables de bureaux formés, d'autres formations sur l'IA seront dispensées en 2026 et financées sur le budget dédié des RHU. Ces formations pourront être d'ordre général mais aussi plus spécifiques au sein de certains services pour identifier et définir clairement quelles tâches pourraient être facilitées ou même automatisées grâce à l'IA. D'autres types d'accompagnement seront également probablement proposés en fonction de l'avancement du projet et des besoins spécifiques du terrain.

Les opérations sont en cours depuis mi-janvier. Les entretiens ont été réalisés et les réponses des questionnaires analysées mais la séance de restitution avec la société Majjin n'a pas encore eu lieu. Les formations, dont les dates viennent d'être fixées, auront lieu au mois d'avril.

Ces démarches, menées avec la société Majjin, vont donc permettre d'établir un état des lieux des usages déjà actuels des IA, des besoins des services dans ce domaine et d'établir un cadre et un règlement quant à l'utilisation des IA à la Ville. Elles vont donc pouvoir permettre de répondre point par point aux questions ci-dessous soulevées dans l'interpellation de Madame Valérie Zonca.

### **1. Quelles sont les règles et les usages actuels en matière d'utilisation de l'IA au sein de l'administration communale ?**

Les règles d'utilisation des IA sont encore à mettre en place et vont l'être dans le cadre du projet en cours avec la société Majjin. Sans trahir de secret, l'idée est de mettre en avant 3 règles / points d'attention à observer pour les utilisatrices et utilisateurs de la Ville recourant à des IA :

- a) Respecter la protection des données et le secret de fonction : seules des informations publiques non sensibles peuvent être insérées dans un outil IA – s'il n'est garanti comme respectant la confidentialité - qui risque autrement d'exposer des données confidentielles et/ou personnelles.
- b) Garder à l'esprit que la qualité des informations fournies par les IA est très variable et doit toujours être vérifiée soigneusement. Il arrive que les IA fournissent des réponses erronées ou inventent même certaines informations.  
« Dans le domaine de l'intelligence artificielle, une hallucination ou une confabulation est une réponse fausse ou trompeuse qui est présentée comme un fait certain ; par exemple, un chatbot qui génère un chiffre d'affaires pour une entreprise sans avoir de données à ce sujet. » (texte extrait de Wikipédia).
- c) Prendre note que c'est la personne qui diffuse l'information produite par une IA ou relaie celle-ci qui va être considérée comme responsable de son contenu.

**2. Comment est-ce que la sécurité informatique s'adapte à l'arrivée des IA en termes de risques de cyberattaques et comment est-ce que le personnel de la ville est formé à ces nouveaux risques ?**

Les formations / sensibilisations du personnel communal aux cybermenaces constituent un processus qui n'est jamais terminé et évolue année après année. Ainsi chaque année depuis 2021, le Service des systèmes d'information reconduit une campagne qui comporte mensuellement un cours en ligne et usuellement un petit test. La matière proposée varie chaque année et traite de sujets aussi divers que les QR-Code, le Wi-Fi, les IA ou bien sûr différentes menaces d'hameçonnage ou liées à des ransomware. Les cours 2025 ont ainsi abordé dans certains modules les thématiques suivantes en lien avec les IA :

- Risques et bonnes pratiques en matière d'IA et d'intelligence artificielle
- Réalité ou fiction ? Dans les méandres de l'hypertrucage et de l'hameçonnage vocal
- Propriété intellectuelle et lutter contre la désinformation

La solution adoptée offre une matière jugée globalement de qualité et le Service des systèmes d'information peut en juger des effets, tant dans les tests d'hameçonnages que dans leurs comportements face à un courriel suspect, avec des utilisatrices et utilisateurs de l'informatique communale heureusement devenus plus méfiants et prudents en quelques années... même s'il y a encore de la marge de progression.

Une autre adaptation aux nouveaux risques est la mise en place début 2024 d'une nouvelle passerelle de messagerie plus performante et également à même de désarmer les liens dangereux. Ce système de filtrage moderne constitue une mesure de sécurité intelligente, est nourrie en temps réel par les dernières détections et stoppe en amont des boîtes de messagerie du personnel communal l'essentiel des cybermenaces.

**3. Est-ce que la Ville dispose d'une stratégie globale liée à l'utilisation des IA afin de définir quels outils peuvent être utilisés et dans quelles limitations ?**

Une stratégie globale concernant les outils à utiliser pour répondre aux différents besoins des services et bureaux va justement être définie dans le cadre du projet mené avec la société Maijin. La charte qui sera mise en place précisera les grandes règles d'utilisation à respecter.

**4. Est-ce qu'une veille stratégique liée aux opportunités des IA est mise en place afin de définir quelles sont les opportunités par service pour automatiser ou simplifier certaines tâches et processus ?**

Non, il n'y a pas de vraie veille stratégique à ce propos, mais le Service des systèmes d'information suit l'actualité informatique et se tient au courant à propos des nombreuses évolutions et innovations dans ce domaine toujours en mutation.

L'étude de Maijin doit précisément permettre de mettre en évidence les besoins des services et bureaux et les opportunités de recourir aux IA pour automatiser certaines tâches et processus.

**5. Existe-t-il une concertation avec d'autres instances publiques ou des expert-e-s externes pour superviser l'introduction des technologies d'IA et leur réglementation dans la gestion communale ?**

Il n'y a pas de concertation formalisée sur cette thématique, mais elle est, comme d'autres, abordée lors des réunions des responsables informatiques communaux de l'AVRIC (Association vaudoise des responsables informatiques communaux), association à laquelle Vevey participe.

Le chargé de communication de la Ville, a également fait en février 2025 un sondage auprès de ses collègues d'autres villes vaudoises pour savoir si des IA étaient utilisées, si oui pour quelles tâches et si un règlement encadrerait ces usages. Seules les villes de la Tour-de-Peilz et d'Yverdon-les-Bains ont répondu disposer de règles et les ont fait suivre au chargé de communication.

Concernant le recours à des experts externes pour aider à cadrer et à mettre en place les processus d'utilisations des IA, la Ville est en train de le faire dans le cadre du projet mené avec la société Maijin.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 9 mars 2026

Au nom de la Municipalité  
le Syndic  la Secrétaire a.i.

  
Yvan Luccarini   
Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué·e : M. Yvan Luccarini, Syndic

Annexe : Interpellation

## Interpellation– Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ?

L'essor rapide des technologies liées à l'intelligence artificielle (IA) transforme en profondeur de nombreux secteurs d'activité, y compris l'administration publique. Si cette transformation offre des opportunités intéressantes, elle soulève également des questions majeures quant à l'éthique, la sécurité et la protection des données ou encore la responsabilité juridique.

Dans le cadre de l'administration communale, l'utilisation des IA peut représenter un levier d'amélioration considérable pour optimiser certains services rendus à la population, améliorer l'efficacité opérationnelle, renforcer les interactions avec les citoyen-ne-s et réduire les coûts.

Cependant, cette transition technologique ne doit pas occulter les risques liés à l'emploi des IA. Les éléments suivants méritent une attention particulière :

1. **Protection des données** : l'utilisation grandissante de l'IA générative implique la collecte de grandes quantités de données personnelles. Des directives doivent être mises en place afin d'être en conformité avec les réglementations sur la protection des données, comme le RGPD.
2. **Risque de cyberattaques** : le développement des IA améliore également le travail des hackers à travers des tentatives de piratages et d'hameçonnage plus développées ou via l'utilisation de deepfake afin de soutirer des données d'accès. En conséquence, la sécurité informatique et la formation des employé-e-s doit s'adapter à ces nouvelles réalités.
3. **Impact éthique** : les algorithmes des IA peuvent provoquer des biais discriminatoires dans leurs prises de décision, augmentant les risques d'inégalités.
4. **Impact environnemental** : les recherches via des outils d'IA tels que chatGPT ou Gemini consomment bien plus d'énergie qu'une simple recherche Google.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les règles et les usages actuels en matière d'utilisation de l'IA au sein de l'administration communale ?
2. Comment est-ce que la sécurité informatique s'adapte à l'arrivée des IA en termes de risques de cyberattaques et comment est-ce que le personnel de la ville est formé à ces nouveaux risques ?
3. Est-ce que la Ville dispose d'une stratégie globale liée à l'utilisation des IA afin de définir quels outils peuvent être utilisés et dans quelles limitations ?
4. Est-ce qu'une veille stratégique liée aux opportunités des IA est mise en place afin de définir quelles sont les opportunités par service pour automatiser ou simplifier certaines tâches et processus ?
5. Existe-t-il une concertation avec d'autres instances publiques ou des expert-e-s externes pour superviser l'introduction des technologies d'IA et leur réglementation dans la gestion communale ?

Pour le groupe des Vert-e-s,  
Valérie Zonca

